

DOC. 1 Chronologie de la conquête du droit de vote

• 1789

« La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. [...] »

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, Article 6.

• 1791

« Pour être citoyen actif, il faut : [...] être âgé de vingt-cinq ans accomplis, [...] payer [...] une **contribution** directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail [...]. »

Constitution du 3 septembre 1791, Chap. I, section II, Article 2.

• 1848

« Le **suffrage** est **direct** et **universel**. Le scrutin est secret. »
« Sont électeurs, sans condition de **cens**, tous les Français âgés de vingt et un ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Constitution de la II^e République, Articles 24 et 25.

• 1944

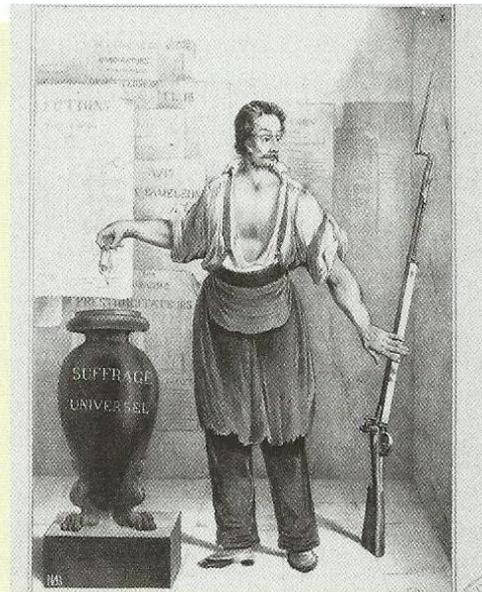
« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Ordonnance du 21 avril 1944, Article 17.

• 1974

« La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis [...]. »

Loi du 5 juillet 1974 modifiant l'Article 488 du Code civil.



1848 - M. L. Bosredon,
L'Urne et le fusil :

« Ça, c'est pour l'ennemi du dehors ;
pour le dedans, voici comme l'on
combat loyalement les adversaires... »



Les femmes votent aux élections
cantonales en 1945

D'après le manuel *Demain citoyens 3^e*, Nathan, 2012

1) Quel texte constitue le fondement du droit de vote en France ?

.....

2) Soulignez dans le document :

- En rouge l'année au cours de laquelle le vote est limité selon le sexe et la richesse
- En bleu l'année au cours de laquelle il est limité par le sexe
- En vert les années au cours desquelles le vote n'est plus limité

3) Placez les dates ci-dessus (avec le même code couleur) sur la frise (à coller partie cours)

